



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 18 AVRIL 2000

(1999-2000)

LE 9 MAI 2000

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

C.E.-01740-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE la séance ordinaire du Comité exécutif du 18 avril 2000, ajournée au 9 mai 2000, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 9 MAI 2000 À 19 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale et MONIQUE HÉBERT, directrice
générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et
de la formation professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Boudreau, enseignant en éducation physique, dépose au nom des enseignants concernés une copie de demande de support pédagogique déjà distribuée aux éducateurs physiques ainsi qu'une copie de la revue portant sur les jeunes et l'activité physique, en guise de support à la demande de maintenir le poste de conseiller pédagogique à temps partiel en éducation physique.



No de résolution
ou annotation

Monsieur Mercier, délégué syndical du soutien scolaire, vient demander aux membres du Comité exécutif de bien vouloir se pencher sur l'aménagement de l'horaire d'été pour cette catégorie de personnel, à savoir la semaine de 30 heures réparties sur quatre jours au lieu de 4,5 jours; Monsieur Jacques Aubry, directeur du Service des ressources humaines, souligne que l'entente de travail locale stipule une réduction d'une heure de travail par jour.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2000

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.02 Droits exigés à la clientèle adulte

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.05A Plan d'effectifs du personnel de soutien

9.05B Abolition de postes d'administrateurs

14.00 DEMANDE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Ce sujet est reporté.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2000

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 18 avril 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le procès-verbal de la séance du 18 avril 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.02 DROITS EXIGÉS À LA CLIENTÈLE ADULTE

Ce point est reporté à la séance du 16 mai 2000.

C.E.-01741-05-00

C.E.-01742-05-00

C.E.-01743-05-00



No de résolution
ou annotation

ARRIVÉE D'UNE COMMISSAIRE

À 19 h 17, arrivée de Madame Denise Daoust-Bigonnesse.

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.05A PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN

- ABOLITION DE POSTES

C.E.-01744-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier d'appariteur à temps partiel (10 h/sem.) à l'école Fernand-Seguin, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01745-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier d'appariteur à temps partiel (10 h/sem.) à l'école des Timoniers, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01746-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'agent de bureau classe II (téléphoniste-réceptionniste) à temps complet (37 1/2 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01747-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'agent de bureau classe II à temps complet (35 h/sem.) aux Services éducatifs aux jeunes au Centre La Citière, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01748-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'agent de bureau classe II à temps complet (35 h/sem.) aux Services éducatifs aux jeunes (Centre de documentation) au Centre La Citière, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01749-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'agent de bureau classe II à temps partiel (17 1/2 h/sem.) à l'école secondaire Pierre-Bédard, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01750-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste de secrétaire à temps partiel (15 h/sem.) à l'école secondaire Pierre-Bédard, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-01751-05-00
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'agent de bureau classe I à temps complet (35 h/sem.) au Service des ressources matérielles au Centre Jacques-de-Lignery, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01752-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier d'agent de bureau classe I à temps complet (30 h/sem.) au Centre l'Accore, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01753-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste de magasinier classe I à temps complet (37 1/2 h/sem.) au Service des ressources matérielles à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01754-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste de magasinier classe I à temps complet (35 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01755-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'opérateur de duplicateur offset à temps complet (37 1/2 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01756-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (10 h/sem.) à l'école Jacques-Leber, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01757-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps complet (35 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01758-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps complet (30 h/sem.) à l'école Clotilde-Raymond, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01759-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps complet (30 h/sem.) à l'école Marguerite-Bourgeois, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-01760-05-00
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (20 h/sem.) à l'école Pie-XII, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01761-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Émilie-Gamelin, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01762-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01763-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Fernand-Seguin, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01764-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Saint-Marc, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01765-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01766-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (25 h/sem.) à l'école de la Petite-Gare, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01767-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (15 h/sem.) à l'école Saint-Patrice, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01768-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste vacant saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (15 h/sem.) à l'école Jean-XXIII, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Revisée par
C.E.-01869-06-00
R2000-06-20*

*Revisée par
C.E.-01820-05-00
R2000-05-16*



C.E.-01769-05-00
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste de conducteur de véhicules légers à temps complet (38 3/4 h/sem.) au Service des ressources matérielles au Centre Jacques-de-Ligny, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01770-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'ouvrier certifié d'entretien à temps partiel (28 h/sem.) au Service des ressources matérielles (affectation : territoire de la Commission scolaire), à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01771-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste d'ouvrier certifié d'entretien à temps partiel (28 h/sem.) au Service des ressources matérielles (affectation : territoire de la Commission scolaire), à l'école Christ-Roi - 16 Abbotsford, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01772-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste de gardien à temps partiel (17 1/2 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-01773-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (25 h/sem.) à l'école Émilie-Gamelin, soit aboli à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.05B ABOLITION DE POSTES D'ADMINISTRATEURS

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

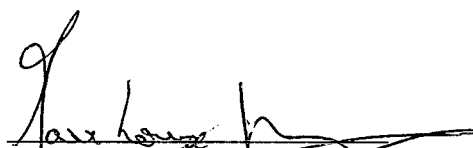
14.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 19 h 24,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE la séance ordinaire du 18 avril 2000, ajournée au 9 mai 2000, soit de nouveau ajournée après la tenue, en ce jour, de la séance d'ajournement du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidente de la séance


Secrétaire général